
DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	30 septembre 2000
TITRE :	Congés non rémunérés – employés non affiliés à une unité de négociation	Révisée le :	7 décembre 2018

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît l'importance des congés non rémunérés pour les employés de soutien qui désirent élargir leurs compétences personnelles et professionnelles.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire du district du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend permettre aux membres de son personnel de soutien l'accès à un congé non rémunéré pour des raisons d'ordre personnel ou professionnel ou encore pour nomination politique ou communautaire ou pour élection à une charge publique.